

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Le Maire : M. Joël BRESSON. Les Adjointes : M. Gilles HURAUX, Mme Annette PRADA. Mme Laëticia MARTIN, Les membres : M. Simon FANEL, M. Arnaud FRANCOIS, M. Éric GERARD, M. Mickaël GERARD, M. Richard HERBELOT, Mme Bénédicte MAÏO, M. Claude MARLANGEON, Mme Josiane PFLIEGER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Valérie AUBRY, Mme Chantal CHAMPAGNE (procuration), M. Bernard MARTIN (procuration).

**SECRETARE DE SÉANCE** : M. Arnaud FRANCOIS

\*\*\*\*\*

### 1°) **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES DE PRIMAIRES** :

**Délibération : oui**

**Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

La convention initiale a été signée entre la Commune et le Département pour une durée de 4 ans à compter de l'année scolaire 2015/2016.

Cet avenant N° 1 va permettre de maintenir ce dispositif actuel jusqu'en 2021, date à laquelle le nouveau règlement en matière de transport sera applicable sur tout le territoire de la Région Grand Est.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### 2°) **PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE « RISQUE PRÉVOYANCE » ET « RISQUE SANTÉ »** :

**Délibérations : oui (2)**

**Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

Par délibération du 8 Octobre 2018, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation des conventions de participation pour les risques « Prévoyance » et « Santé » organisé par le Centre de Gestion des Vosges.

Le Centre de Gestion des Vosges a communiqué aux Communes les résultats de cette mise en concurrence.

La MNT (Groupe VYV) est retenue pour la couverture « Santé ». Le groupement d'opérateurs TERRITORIA et GRAS SAVOYE BERGER SIMON sont quant à eux retenus pour la couverture « Risque Prévoyance ».

Depuis le 13 Novembre 2012, la Commune participe financièrement à ces deux protections sociales « Risque Prévoyance » et « Risque Santé » à hauteur de 20 € mensuel par contrat et par agent.

Après avis du Centre de Gestion des Vosges, le Conseil Municipal vote une participation financière de :

- 10 € mensuel pour la protection sociale « Risque Prévoyance »
- 15 € mensuel pour la protection sociale « Risque Santé »

### 3°) **ÉLECTRIFICATION RURALE : GÉNIE CIVIL DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE LORS DES TRAVAUX SUIVANTS : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX GRAND'RUE ET RUE ZELLER** :

**Délibération : oui**

**Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

Dans le cadre des futurs travaux de la Grand'Rue et de la Rue Zeller, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du coût restant à charge de la Commune des travaux de fourniture et pose du réseau téléphonique, à savoir 35 677 € pour un montant total de projet estimé à 80 740.20 € HT/96 900.00 € TTC.

Le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges paie quant à lui la surlargeur de fouille et la fouille spécifique.

Le Conseil Municipal accepte ces travaux.

**4°) PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2018/2019 DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE PRIMAIRE/ÉCOLE MATERNELLE :**

**Délibération : non**

Cette délibération a été ajournée en attente de détails et sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**5°) DÉSAFFECTATION/DÉCLASSEMENT ET CESSIION DE PARCELLES COMMUNALES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA GRAND'RUE ET DE LA RUE ZELLER :**

**Délibération : oui**

**Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

Dans le cadre des futurs travaux de la Grand'Rue et de la Rue Zeller, le Conseil Municipal prononce la désaffectation totale, le déclassement et l'intégration dans le domaine privé communal des 38 parcelles suivantes cadastrées Section A :

N° 1837 d'une contenance de 11 ca - N° 1839 d'une contenance de 06 ca - N° 1845 d'une contenance de 17ca  
N° 1846 d'une contenance de 38 ca - N° 1847 d'une contenance de 12 ca - N° 1848 d'une contenance de 28 ca  
N° 1850 d'une contenance de 17 ca - N° 1852 d'une contenance de 25 ca - N° 1854 d'une contenance de 29 ca  
N° 1855 d'une contenance de 59 ca - N° 1856 d'une contenance de 37 ca - N° 1857 d'une contenance de 30 ca  
N° 1858 d'une contenance de 27 ca - N° 1859 d'une contenance de 49 ca - N° 1860 d'une contenance de 72 ca  
N° 1861 d'une contenance de 28 ca - N° 1862 d'une contenance de 06 ca - N° 1863 d'une contenance de 46 ca  
N° 1864 d'une contenance de 27 ca - N° 1865 d'une contenance de 29 ca - N° 1866 d'une contenance de 80 ca  
N° 1867 d'une contenance de 25 ca - N° 1868 d'une contenance de 17 ca - N° 1869 d'une contenance de 27 ca  
N° 1871 d'une contenance de 49 ca - N° 1872 d'une contenance de 41 ca - N° 1873 d'une contenance de 09 ca  
N° 1875 d'une contenance de 36 ca - N° 1876 d'une contenance de 21 ca - N° 1878 d'une contenance de 15 ca  
N° 1879 d'une contenance de 12 ca - N° 1880 d'une contenance de 08 ca - N° 1881 d'une contenance de 26 ca  
N° 1883 d'une contenance de 08 ca - N° 1884 d'une contenance de 31 ca - N° 1885 d'une contenance de 42 ca  
N° 1886 d'une contenance de 17 ca - N° 1887 d'une contenance de 52 ca

Il décide de céder moyennant la somme forfaitaire de 10 € (frais de notaire à la charge de la Commune) ces 38 parcelles au profit des riverains concernés. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes qui seront passés en l'étude de Maître THIEBAUT.

**6°) MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS :**

**Délibération : oui**

**Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 27 Juin dernier par un appel public à la concurrence en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle des sports.

L'analyse des offres a permis de sélectionner le Cabinet BOUILLON-BOUTHIER de GOLBEY pour un montant de 35 280.00 €HT soit 42 336.00 € TTC. Le Conseil Municipal valide cette décision.

**7°) MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS :**

**Délibération : oui**

**Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

Une consultation a été lancée le 3 Septembre dernier. L'analyse des offres a permis de sélectionner la Société VÉRITAS basée à GOLBEY pour un montant HT de 2 900.00 € HT, soit 3 480.00 € TTC. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**8°) MISSION D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS :**

**Délibération : oui**

**Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

Une consultation a été lancée le 30 Août dernier. L'analyse des offres a permis de sélectionner la Société FONDASOL de NANCY pour un montant HT de 3 192 € HT, soit 3 830.40 € TTC. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Séance levée à 22 H 30.

Fait le 08/10/2019.